

Ministère des Finances et Conseil du Trésor

Rapport annuel
2019–2020



Ministère des Finances et du Conseil du Trésor
Rapport annuel 2019-2020

Province du Nouveau-Brunswick
C.P. 6000, Fredericton (N.-B.) E3B 5H1 CANADA

www.gnb.ca

ISBN 978-1-4605-2461-9 (édition imprimée bilingue)

ISBN 978-1-4605-2462-6 (PDF : version française)

ISBN 978-1-4605-2463-3 (PDF : version anglaise)

ISSN 2368-4429 (édition imprimée bilingue)

ISSN 2368-4445 (PDF : version française)

ISSN 2368-4437 (PDF : version anglaise)

13048 | 2021.01 | Imprimé au Nouveau-Brunswick

Lettres d'accompagnement

Du ministre à la lieutenante-gouverneure

Son Honneur l'honorable Brenda L. Murphy
Lieutenante-gouverneure du Nouveau-Brunswick

Madame la Lieutenante-Gouverneure,

J'ai l'honneur de vous présenter le rapport annuel du Conseil du Trésor pour l'exercice financier du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Rapport respectueusement soumis par

A blue ink signature of Ernie L. Steeves, written in a cursive style.

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre

De la sous-ministre au ministre

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Monsieur le Ministre,

J'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel décrivant les activités du ministère des Finances et du Conseil du Trésor pour l'exercice financier allant du 1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020.

Rapport respectueusement soumis par

A black ink signature of Cheryl Hansen, written in a cursive style.

Cheryl Hansen
Sous-ministre

Table des matières

Message du ministre	1
Message de la sous-ministre	3
Grandes priorités du gouvernement	4
Faits saillants	5
Mesures du rendement.	6
Survol des opérations du Ministère	14
Vue d'ensemble des divisions et faits saillants	15
Renseignements financiers	27
Résumé des activités de dotation	28
Résumé des projets de loi et des activités législatives	29
Résumé des activités liées aux langues officielles	33
Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général	35
Rapport sur la <i>Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public</i>	39

Message du ministre

Pendant que je regarde le bilan de la dernière année à titre de ministre des Finances et du Conseil du Trésor, j'éprouve une incroyable fierté du travail de mon ministère afin de remettre de l'ordre dans les finances de la province en rationalisant les processus, en améliorant la transparence et en mettant en œuvre des mesures qui mettront de l'argent dans les poches des Néo-Brunswickois et des Néo-Brunswickoises.

La fusion de Finances et du Conseil du Trésor en un seul ministère était une étape importante afin d'augmenter la productivité au gouvernement. Cette fusion a créé de nouveaux partenariats importants qui ont mené à une collaboration entre les organismes de financement. Je félicite le personnel des deux directions de leur travail sans compter et de leur professionnalisme durant la transition.

Un autre fait important de l'exercice financier 2019-2020 est l'amélioration apportée à la transparence des rapports financiers. Le site Web du Ministère présente maintenant un tableau de bord économique qui souligne une sélection d'indicateurs clés et fournit aux Néo-Brunswickois le rendement actuel de l'économie de la province.

De plus, pour la première fois, le gouvernement montre les données réelles par trimestre en plus des résultats prévus à la fin de l'exercice. Ce nouveau processus de rapport améliore la transparence en fournissant aux Néo-Brunswickois les résultats financiers à jour durant l'exercice financier.

Des mesures législatives ont aussi été présentées cette année pour appuyer les modifications fiscales. Mentionnons notamment la restauration du crédit d'impôt pour frais de scolarité, la protection des entreprises du Nouveau-Brunswick contre les changements au traitement fiscal du revenu passif ainsi qu'une taxe sur les produits émetteurs de carbone et des réductions à la taxe sur l'essence et les carburants.

Je suis fier de l'important rôle que Finances et Conseil du Trésor a joué cette année pour nous aider à mettre de l'ordre dans nos finances. Pendant que nous avançons dans une année difficile sur le plan économique à cause de la COVID-19, je suis déterminé à travailler avec mes collègues pour miser sur nos succès et faire avancer la relance et la viabilité de l'économie de la province.

A blue ink signature of Ernie L. Steeves, written in a cursive style.

L'honorable Ernie L. Steeves
Ministre des Finances et du Conseil du Trésor

Message de la sous-ministre

L'exercice financier 2019-2020 a été une année chargée pour le ministère des Finances et du Conseil du Trésor. J'ai eu l'incroyable chance de diriger une équipe aussi innovante et enthousiaste qui m'impressionne chaque jour avec ses idées et son désir d'obtenir des résultats positifs pour les Néo-Brunswickois.

Notre équipe joue un rôle important au gouvernement en assurant le leadership financier et en repérant les gains d'efficacité dans les programmes et les services que nous offrons dans la province.

Au cours de la dernière année, nous avons coordonné la préparation des rapports trimestriels, le budget de capital de 2020-2021, le processus de consultation prébudgétaire de 2020-2021 et le budget principal de 2020-2021. De plus, des services de secrétariat ont été fournis à environ 90 réunions du Conseil de Trésor, ce qui a mené à la communication de 278 décisions aux ministères et aux organismes. En comparaison, il y a eu 60 réunions et 184 décisions du Conseil du Trésor au cours de l'exercice précédent.

Les avancées réalisées du côté de la cybersécurité en 2019-2020 sont attribuables au Bureau du chef de l'information (BCI). Une nouvelle formation obligatoire en cybersécurité a été offerte à 90 des employés de la Partie I du GNB. Tous les employés du gouvernement provincial reçoivent maintenant des mises à jour sur la cybersécurité avec des conseils pratiques.

Avec l'apparition de la pandémie de COVID-19 en mars 2020, des travaux essentiels ont été lancés pour appuyer la réponse du gouvernement à la pandémie. Cela comprend un soutien et des lignes directrices en santé et en sécurité; l'adaptation et l'interprétation des politiques sur les ressources humaines, l'élaboration d'un processus pour répondre aux besoins en dotation des services essentiels et la collaboration avec les syndicats en vue de la mobilité de l'effectif.

Pendant que la pandémie continue de présenter un défi à nos activités courantes au cours de l'année à venir, le Ministère cherchera à fournir un soutien aux Néo-Brunswickois tout en demeurant un bon gestionnaire financier afin d'assurer un meilleur avenir pour la province.

A handwritten signature in black ink that reads "Cheryl Hansen". The signature is written in a cursive, flowing style.

Cheryl Hansen
Sous-ministre

Grandes priorités du gouvernement

Gestion de la stratégie et des opérations

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick (GNB) utilise un système de gestion officielle qui met à profit les pratiques opérationnelles d'avant-garde pour l'élaboration, la communication et la révision des stratégies. Ce processus procure aux services publics un moyen éprouvé de mettre la stratégie en œuvre, d'accroître la responsabilisation et de favoriser l'amélioration continue.

L'élaboration de la stratégie, à l'aide du système de gestion officielle, commence par la feuille de route du gouvernement pour l'avenir du Nouveau-Brunswick, qui est axée sur les priorités clés et l'importance de rendre des comptes au public.

Nos grandes priorités:

Un gouvernement abordable et prêt à agir

Mettre de l'ordre dans les finances de la province, cela permettra au gouvernement d'agir de façon responsable et de fournir des services publics viables de haute qualité à tous les gens du Nouveau-Brunswick.

Des soins de santé publics fiables

Les gens du Nouveau-Brunswick méritent un système de soins de santé viable et de haute qualité qui leur permet d'obtenir les services dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin.

Une éducation de première classe

Les jeunes du Nouveau-Brunswick ont besoin d'avoir accès à une éducation de première classe afin de vivre pleinement leur vie et d'être concurrentiels sur les marchés du travail de demain.

Un secteur privé dynamisé

Tous les gens du Nouveau-Brunswick bénéficient d'un secteur privé en plein essor. Augmenter les investissements dans le secteur privé, accroître notre main-d'œuvre et accueillir des entreprises prospères de toutes tailles, c'est avantageux pour notre province.

Des communautés dynamiques et viables

Les communautés dynamiques sont des endroits où les gens souhaitent vivre. Des communautés plus dynamiques et viables donnent une province plus résiliente.

Une organisation hautement performante

Lorsque les fonctionnaires engagés et habilités utilisent leurs talents et leurs compétences pour faire de la province un endroit meilleur, tous les gens du Nouveau-Brunswick en profitent.

Faits saillants

Durant l'exercice financier 2019-2020, le ministère des Finances et du Conseil du Trésor s'est concentré sur ces priorités stratégiques ainsi :

- **La fusion du ministère des Finances et du Conseil du Trésor** a créé des gains d'efficacité opérationnelle et a accru le niveau de collaboration entre les divisions ainsi que les organismes de financement.
- **L'élaboration et la publication du tableau de bord économique du Nouveau-Brunswick**, ce qui a accru le niveau de responsabilité, fournissant de l'information économique à jour sur les indicateurs clés pour l'économie du Nouveau-Brunswick.
- **Les rapports trimestriels des données réelles** ont aussi accru la responsabilité et la transparence. Pour la première fois, ces chiffres ont été publiés en plus de l'information financière de fin d'exercice.
- **La restauration du crédit d'impôt pour frais de scolarité du Nouveau-Brunswick** a accordé une aide aux Néo-Brunswickois voulant suivre des études supérieures. Ce crédit restitue les fonds aux Néo-Brunswickois lorsqu'ils en ont le plus besoin.
- **La présentation de modifications fiscales au traitement du revenu passif** a offert la protection nécessaire aux entreprises du Nouveau-Brunswick.
- Il y a eu conception et déploiement **d'un nouveau processus d'enquête sur les accidents du travail**. Cela a compris l'élaboration d'outils, le suivi et le soutien à la formation de plus de 100 enquêteurs internes.
- **Le soutien à la planification de la continuité des activités** offert par le Ministère a joué un rôle déterminant dans la capacité du GNB de répondre aux interruptions sans précédent qui sont survenues à cause de la pandémie mondiale de COVID-19.

Mesures du rendement

Un gouvernement abordable et prêt à agir	Mesures
Éliminer les déficits et réduire la dette	Le rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées.
Prestation innovante des services gouvernementaux	Le nombre de missions réalisées par Services consultatifs de la diversification des modes de prestation de services (DMPS)
Un secteur privé dynamisé	Mesures
Accroître les investissements en capital du secteur privé	Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt (prévision et valeur réelle du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et les investissements dans les corporations de développement économique communautaire).
Une organisation hautement performante	Mesures
Effectif axé sur les résultats	Le pourcentage des plans de travail des employés établis et revus
Culture de santé et de sécurité	Le taux de fréquence des incidents déclarés
	La moyenne des jours perdus par réclamation avec interruption de travail
Améliorer la participation, l'engagement et la productivité des employés	Le nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés (Partie I).

Un gouvernement abordable et prêt à agir

Objectif de la mesure

Éliminer les déficits et réduire la dette

Mesure

Le rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées

Description de la mesure

Le rapport établit si le Ministère a dépassé son budget ou en a fait une sous-utilisation par rapport aux dépenses. Il dépassera 100 % si les dépenses sont supérieures au budget et il sera inférieur à 100 % si les dépenses sont inférieures au budget.

Rendement général

Le Ministère a réussi à gérer les dépenses de manière qu'elles soient inférieures aux prévisions budgétaires.

Rapport entre les dépenses réelles et les dépenses budgétées



— Référence : 102 %
- - - Cible : 100 %
Résultat réel : 93 %

Raison d'être de cette mesure

Cet indicateur mesure la capacité du GNB de gérer l'ensemble de ses dépenses globales par rapport à son budget. Le GNB doit veiller à ce que les dépenses soient gérées conformément au budget et être prêt à prendre des mesures correctives si un dépassement budgétaire est prévu au cours de l'année.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Ministère a surveillé les dépenses avec diligence afin de trouver des gains d'efficacité administratifs et des économies.

Un gouvernement abordable et prêt à agir

Objectif de la mesure

Prestation innovante des services gouvernementaux

Mesure

Le nombre de missions réalisées par Services consultatifs de la diversification des modes de prestation de services (DMPS)

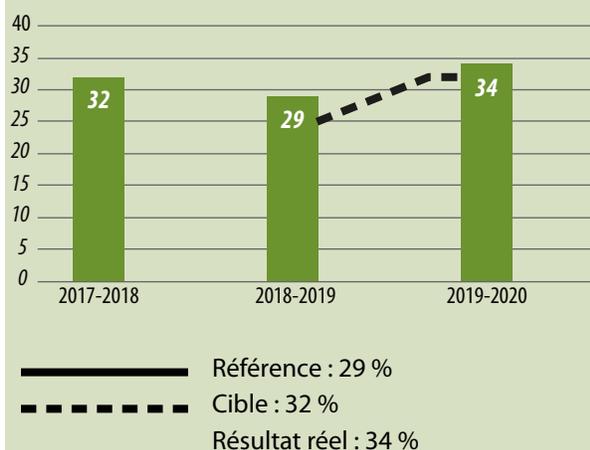
Description de la mesure

Cette mesure est le compte du nombre d'évaluations de la diversification des modes de prestation de services (DMPS) réalisées au cours de l'exercice au gouvernement.

Rendement général

L'équipe a dépassé le nombre visé d'évaluations pour l'exercice 2019-2020. Ce résultat est déterminé par le rendement global de la gestion de projet; le taux de vacance de postes; ainsi que la taille, la complexité et la priorité stratégique des projets.

Le nombre de missions réalisées par Services consultatifs de la diversification des modes de prestation de services (DMPS)



Raison d'être de cette mesure

Mesurée par la Division des services généraux; les avantages découlant des engagements ou évaluations de la DMPS varient considérablement par projet, mais aboutissent habituellement à une ou à plusieurs des possibilités suivantes pour le gouvernement : économies de coûts, évitement de coûts, recettes, atténuation des risques ou amélioration des résultats des programmes.

Un secteur privé dynamisé

Objectif de la mesure

Accroître les investissements en capital du secteur privé

Mesure

Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt (prévision et valeur réelle du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et les investissements dans les corporations de développement économique communautaire).

Description de la mesure

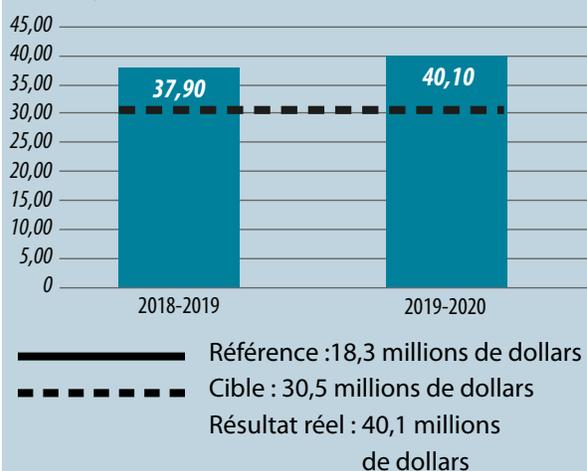
À la suite d'un engagement du gouvernement, des modifications ont été apportées à la *Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises* en vue d'accroître le crédit d'impôt à 50 % pour les investissements dans les petites entreprises du Nouveau-Brunswick effectués par des particuliers admissibles en vertu du programme.

Rendement général

Les modifications à la *Loi* ont continué de favoriser la participation et les investissements accrus dans le programme. Les investissements pour l'année d'imposition 2019 ont totalisé 40,1 millions de dollars. Donc, la valeur totale des crédits d'impôt accordés pour l'année d'imposition 2019 est de 19,5 millions de dollars (19,3 millions pour les particuliers et 200 000 \$ pour les corporations et les fiducies).

Il y a eu 811 investisseurs (particuliers et corporations et fiducies), ce qui montre que le programme est mieux connu dans le milieu de l'investissement et est de plus en plus reconnu comme outil efficace pour réunir un investissement en capital.

Augmenter l'utilisation du crédit d'impôt (prévision et valeur réelle du crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises et les investissements dans les corporations de développement économique communautaire).



Raison d'être de cette mesure

Avec la proclamation de la modification à la *Loi* et au règlement pour ajouter les investisseurs dans les corporations de développement économique communautaire et les coopératives, plus de Néo-Brunswickois sont au courant de ce programme de crédit d'impôt. Le Ministère tient compte de cette mesure afin de déterminer la sensibilisation des gens du Nouveau-Brunswick au crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

Le Ministère a offert des séances d'information sur demande aux organismes de la province pour faire connaître le programme.

Une organisation hautement performante

Objectif de la mesure

Effectif axé sur les résultats

Mesure

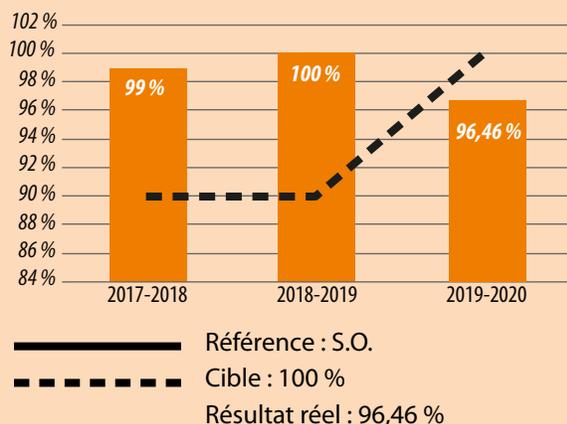
Le pourcentage des plans de travail des employés établis et revus

Description de la mesure

L'établissement de plans de travail des employés (section 1 de l'« entente de rendement ») au début de la période d'évaluation du rendement permettra aux gestionnaires et aux employés de cerner et de fixer des objectifs et des mesures liés au travail en fonction des priorités et des résultats opérationnels globaux, et d'en convenir.

Rendement général

Pourcentage d'accords de performance établis et alignés sur les priorités



Raison d'être de cette mesure

Elle permettra aussi de transmettre les objectifs stratégiques et organisationnels à l'échelle de l'organisation dans le but d'accroître le rendement sur le plan tant organisationnel qu'individuel.

Une organisation hautement performante

Objectif de la mesure

Culture de santé et de sécurité

Mesure

Le taux de fréquence des incidents déclarés

Description de la mesure

Le taux de fréquence des incidents déclarés (TFAD) est le principal indicateur de l'évaluation du rendement en matière de sécurité. Le TFAD décrit le nombre d'employeurs par tranche de 100 employés à temps plein qui ont été impliqués dans une blessure ou une maladie professionnelle déclarée dans une période de 12 mois. C'est un paramètre qui permet au rendement en sécurité d'une organisation d'être comparé en fonction d'une moyenne provinciale, nationale ou dans l'industrie.

Rendement général

Une diminution de 21 % du TFAD a été réalisée durant cette période. Beaucoup d'attention a été consacrée pour améliorer le signalement des incidents en milieu de travail et les enquêtes connexes, ainsi que l'amélioration de la communication sur la sécurité dans les lieux de travail du GNB.

Une attention soutenue sur les initiatives de prévention dans l'ensemble des ministères et le suivi opportun et approfondi lorsque des incidents surviennent sont essentiels à l'amélioration continue du rendement du côté de la sécurité.

Le taux de fréquence des accidents déclarés



— Référence : 4,39
- - - - - Cible : Diminution de 10 % du TFAD
Résultat réel : 3,46 %

Raison d'être de cette mesure

La plupart des organisations en Amérique du Nord utilisent le TFAD comme indicateur de sécurité. Le TFAD a été calculé pour les ministères de la Partie I pour mesurer l'amélioration. Une diminution du TFAD indique une amélioration dans la culture de santé et de sécurité du Ministère.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

- Conception et déploiement d'un nouveau processus pour *les enquêtes sur les incidents*, y compris l'élaboration d'outils, ainsi que le suivi et la formation d'enquêteurs internes.
- Amélioration des processus de signalement des incidents.
- Lancement de la formation pour les gestionnaires de personnel « Communications efficaces en matière de sécurité » et « Signalement des incidents au travail et enquêtes ».
- Lancement d'un programme d'exposés sur la sécurité pour appuyer l'amélioration de la communication sur la santé et la sécurité.
- Élaboration d'un tableau de bord de la santé et de la sécurité pour Travail sécuritaire NB, les congés de maladie et les congés d'invalidité de longue durée (ILD).

Une organisation hautement performante

Objectif de la mesure

Culture de santé et de sécurité

Mesure

Le nombre de jours perdus en raison de blessures

Description de la mesure

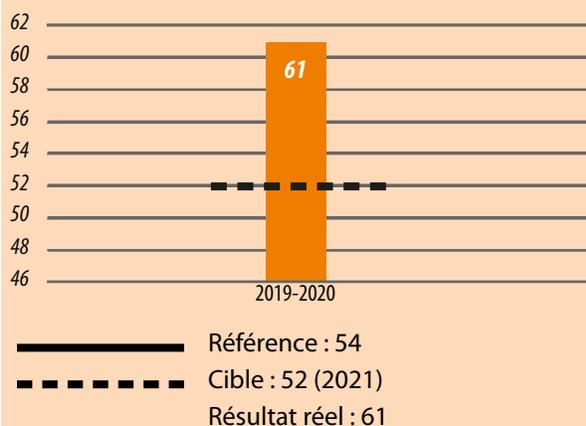
Cette mesure est axée sur la réduction du nombre total de jours perdus en raison de blessures dans la Partie I du GNB. Le nombre de jours perdus en raison de blessures représente une perte importante de productivité chaque année, influe sur l'expérience des employés et augmente les coûts à cause de la nécessité d'embaucher des remplaçants.

Rendement général

Le nombre moyen de jours perdus pour cette période n'a pas montré de réduction en vue de cette cible. La nouvelle unité de gestion de l'incapacité au travail a été établie à la fin de la période de cet exercice financier. Ce soutien dédié sera requis pour permettre aux ministères de réaliser des réductions.

Une attention soutenue sur les initiatives de prévention dans l'ensemble des ministères et le suivi opportun et approfondi lorsque des incidents surviennent sont essentiels à l'amélioration continue du rendement du côté de la sécurité.

Jours perdus pour cause de blessure



Raison d'être de cette mesure

Plus sa période d'absence du travail en raison d'une blessure ou d'une maladie professionnelle est longue, moins l'employé est susceptible de retourner au travail. La conception et la mise en œuvre de pratiques cohérentes de retour au travail appuieront la réduction du nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail.

Quelles initiatives ou quels projets ont été entrepris au cours de l'année visée par le rapport pour atteindre le résultat?

- Mise en œuvre d'une nouvelle politique sur les mesures d'adaptation en milieu de travail et formation au personnel des Services des ressources humaines.
- Décision prise d'établir une unité centralisée de gestion de l'incapacité au travail et de doter en personnel pour appuyer la mise en œuvre de la nouvelle politique et appuyer une réduction du nombre de jours perdus au travail en raison d'une maladie ou d'une blessure.

Une organisation hautement performante

Objectif de la mesure

Améliorer la participation, l'engagement et la productivité des employés

Mesure

Le nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés (Partie I).

Description de la mesure

En 2012, le GNB s'est fixé comme objectif de réduire de 20 % l'utilisation des jours de congés de maladie au gouvernement d'ici le 31 mars 2015. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor continue de surveiller ce paramètre pour assurer la viabilité (et restaurer des initiatives d'amélioration au besoin) et de faire des comparaisons entre les administrations.

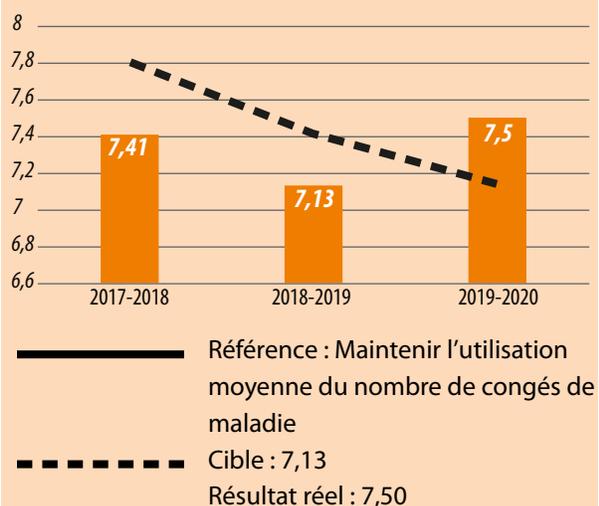
Rendement général

Le rendement global est mesuré par le nombre moyen de jours de congé de maladie payés utilisés au cours d'un exercice financier. Le GNB a enregistré une légère augmentation du nombre de jours de congés de maladie utilisés, s'établissant en moyenne à 7,5 jours dans la Partie I.

Raison d'être de cette mesure

Finances et Conseil du Trésor continuera de surveiller ce paramètre pour assurer la viabilité et la comparaison de façon continue dans l'ensemble des instances.

Le nombre total de jours de congé de maladie payés utilisés (Partie I)



Survol des opérations du Ministère

Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor (FCT) est un organisme central du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

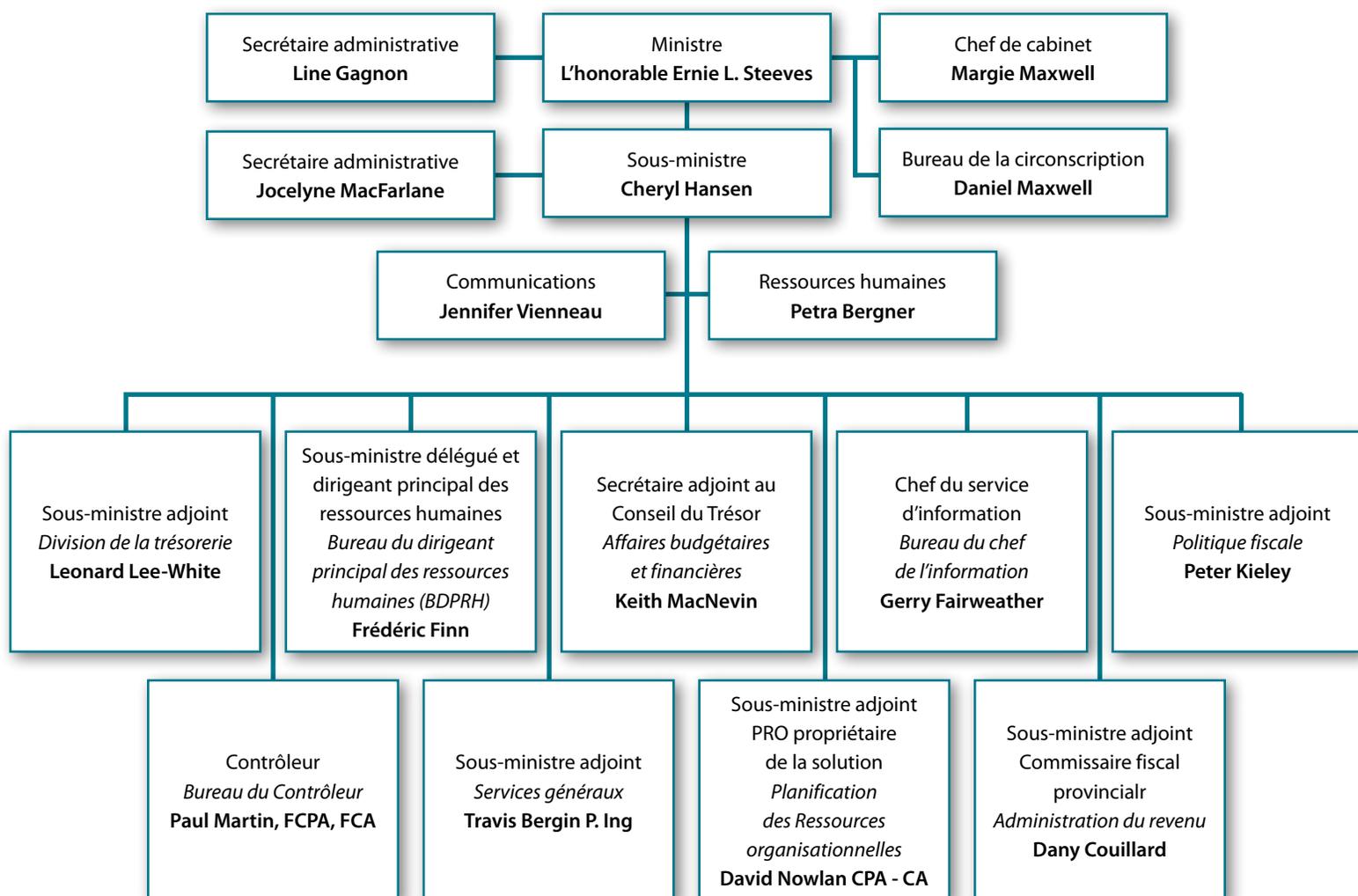
Il est responsable des ressources humaines, de la gestion des dépenses et de la surveillance financière; des relations avec les organismes; des politiques fiscales et de l'impôt; de l'administration du revenu; soutien au développement du projet de planification des ressources organisationnelles; de la trésorerie et du Bureau du chef de l'information (BCI) et de la gestion de l'information.

Le ministre des Finances et du Conseil du Trésor est également président du Conseil du Trésor en tant que comité du Cabinet. Le sous-ministre est aussi le secrétaire du Conseil du Trésor, comité du Cabinet.

Finances et Conseil du Trésor appuie le pouvoir exécutif du gouvernement dans sa prise de décisions et fournit une orientation stratégique concernant les ressources humaines, les finances, les risques, la technologie et l'information du gouvernement aux ministères et organismes clients.

Organigramme de haut niveau

Équipe de direction du ministère de Finances et Conseil du Trésor



Vue d'ensemble des divisions et faits saillants

Affaires budgétaires et financières

La **Division des affaires budgétaires et financières** a pour mission de favoriser l'utilisation efficace et efficiente des ressources financières du gouvernement et de fournir des services de secrétariat au Conseil du Trésor.

Elle y parvient au moyen de deux secteurs d'activité principaux : la préparation des budgets et la surveillance des dépenses; et les services de secrétariat au Conseil du Trésor.

La **Direction de la surveillance des budgets et des dépenses** joue un rôle déterminant dans l'élaboration des budgets de dépenses et la mise en œuvre des plans de dépenses pluriannuels conformément aux objectifs financiers énoncés du gouvernement. Ces plans font l'objet d'une surveillance continue, ce qui permet de prévenir les changements dans les prévisions financières et d'y réagir de façon appropriée.

La **Direction du secrétariat du Conseil du Trésor** fournit des services de secrétariat au Conseil du Trésor et fait la liaison entre le Conseil et les ministères et organismes du gouvernement. Ses employés consultent les ministères et organismes au sujet des questions qui sont portées à l'attention du Conseil. Ces questions sont analysées pour déterminer les incidences sur les ressources financières et humaines et déterminer les renseignements supplémentaires dont les membres du Conseil pourraient avoir besoin pour prendre des décisions éclairées.

Faits saillants

- ◆ Coordination de la préparation du budget de capital de 2020-2021 déposé le 10 décembre 2019 et du budget principal déposé le 10 mars 2020.
- ◆ Appui à la Division de la politique fiscale dans la préparation du discours du budget.

- ◆ Rédaction des mises à jour financières trimestrielles en collaboration avec la Division de la politique fiscale et le Bureau du contrôleur et réalisation d'une analyse des dépenses pour rédiger la section des principaux écarts des états financiers de la province.
- ◆ Fourniture de services de secrétariat à environ 90 réunions du Conseil du Trésor, dont certaines étaient des réunions communes avec d'autres comités du Cabinet, ce qui s'est traduit par la communication de plus de 278 décisions aux ministères et organismes. Au cours de l'exercice précédent, il y a eu 60 réunions et 184 décisions du Conseil du Trésor.

Bureau du contrôleur

Le Bureau du contrôleur assure la direction des services de comptabilité et de vérification internes et les services de la gestion du risque d'entreprise offerts à divers organismes gouvernementaux afin de les encourager à gérer efficacement les ressources du gouvernement.

Le contrôleur est le directeur des services comptables et de la vérification interne du gouvernement du Nouveau-Brunswick. Il relève de la sous-ministre des Finances et du Conseil du Trésor et, en vertu de la *Loi sur l'administration financière*, doit :

- contrôler le traitement de toutes les opérations comptables relatives au Fonds consolidé de la province et rendre compte des résultats de ces opérations au nom du président du Conseil du Trésor;
- fournir l'assurance que les systèmes de gestion, les procédures et les contrôles internes fonctionnent de manière économique et efficiente, et que les résultats des programmes sont obtenus en conformité avec l'autorité législative en vigueur, ainsi que ses politiques, plans et règlements.

Le Bureau du contrôleur comprend les unités suivantes : Services administratifs, Services de comptabilité et Services de vérification et de consultation.

L'Unité des services d'administration comprend le contrôleur et le soutien administratif. Elle donne une orientation globale au Bureau dans l'exercice des responsabilités conférées par la loi au contrôleur. De plus, elle fournit les services de secrétariat et de gestion de l'information au Bureau.

Une responsabilité principale de l'Unité des **services de comptabilité** est l'établissement des états financiers annuels du gouvernement du Nouveau-Brunswick, dont la publication de deux volumes des comptes publics et les renseignements supplémentaires sur le site Web du Ministère.

L'Unité des services de comptabilité est responsable du fonctionnement régulier des systèmes financiers gouvernementaux à l'aide desquels sont consignées les opérations indiquées dans les états financiers consolidés du gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Elle donne des conseils sur la comptabilité aux ministères, à Finances et Conseil du Trésor, au personnel et aux organismes du gouvernement; interprète les nouvelles normes comptables et leur incidence sur le gouvernement du Nouveau-Brunswick; et l'information pour les prospectus des émissions d'obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick. De plus, elle assure le fonctionnement et la maintenance du système d'information financière du gouvernement.

L'Unité des services de vérification et de consultation aide le gouvernement à gérer les ressources publiques en fournissant divers services internes d'assurance et de consultation, ainsi qu'en recherchant les possibilités de gains d'efficacité opérationnelle et d'économies de coûts. Les examens d'assurance englobent les vérifications financières, les vérifications de la conformité, les vérifications des systèmes d'information, les examens opérationnels (examens du rendement) et les vérifications juricomptables. Les services de consultation comprennent les conseils et la consultation liés à l'évaluation, à l'analyse, à l'incidence et à l'atténuation des risques à l'échelle de divers projets, secteurs de programme et ministères.

L'Unité de la gestion des risques de l'entreprise du Bureau du contrôleur encourage l'excellence en gestion du risque au gouvernement par le leadership, l'orientation, la surveillance, l'examen et la production de rapports.

Faits saillants

- ◆ Préparation de l'information financière annuelle des comptes publics, volumes I et II;
- ◆ Production d'information financière trimestrielle à l'intention du public se rattachant aux déplacements des cadres supérieurs;
- ◆ Présentation de rapports et soutien au comité d'audit du gouvernement;
- ◆ Réalisation de vérifications du rendement à l'appui des priorités stratégiques;
- ◆ Participation à la conférence annuelle des contrôleurs fédéral, provinciaux et territoriaux et à la conférence annuelle des contrôleurs de l'Est.
- ◆ Participation à titre de membre du Groupe de discussion sur la comptabilité dans le secteur public, de CPA Canada.

Indicateur de rendement clé :

- ◆ Publication des états financiers annuels vérifiés du 31 mars 2019 en date du 30 septembre, comme il est énoncé dans la loi.

Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH)

Le Bureau du dirigeant principal des ressources humaines (BDPRH) fournit l'orientation stratégique ainsi que le cadre de politiques, de programmes et de responsabilisation relatifs au recrutement, à la rémunération, au perfectionnement, à la sécurité, au mieux-être et à la gestion de l'effectif du GNB et la relation avec celui-ci.

Le BDPRH avise et appuie le Conseil du Trésor (comité du Cabinet) pour qu'il s'acquitte de ses responsabilités, pouvoirs et obligations prévues par la loi en tant qu'employeur des Parties I, II et III des services publics en vertu de la *Loi sur l'administration financière* et de la *Loi relative aux relations de travail dans les services publics*. De plus, il surveille les fonctions de gestion des ressources humaines (RH) au GNB.

Le BDPRH avise et appuie le Conseil du Trésor (comité du Cabinet) et le secrétaire du Conseil du Trésor pour qu'ils s'acquittent de leurs responsabilités, pouvoirs et obligations respectifs, prévus par la *Loi sur la Fonction publique*. De plus, il surveille les fonctions de recrutement et de perfectionnement des employées et employés au GNB, l'application du principe du mérite aux nominations, et l'intégrité des pratiques d'embauche.

La Division comprend 52 postes organisés en trois directions : la Direction des relations avec les employés, la Direction de la rémunération totale et des avantages sociaux et la Direction des talents, du développement organisationnel et du mieux-être.

La **Direction des relations avec les employés** est chargée de diriger toutes les activités de négociation collective et des activités syndicales-patronales provinciales avec les 25 unités de négociation dans les Parties I, II et III des services publics. La Direction est aussi responsable de l'arbitrage des griefs des employés syndiqués et non syndiqués; des exclusions des préposés à la gestion et à des fonctions confidentielles des négociations collectives; de la désignation des services essentiels en cas de grève et de la gestion des grèves. De plus, elle fournit, au besoin, des services de consultation et des conseils spécialisés au Conseil du Trésor et au Cabinet sur les questions liées aux relations de travail touchant la Partie IV des services publics et le secteur public général.

La **Direction de la rémunération totale et des avantages sociaux** est responsable des conditions d'emploi des gestionnaires et du personnel non syndiqué, des sous-ministres et du personnel ministériel. Elle établit les systèmes et le cadre de classification des emplois pour les Parties I, II et III des services publics et mène des évaluations d'emploi et d'équité salariale. Elle est aussi responsable des régimes de rémunération; des directives sur la rémunération et d'autres directives connexes (p. ex. les congés payés et non payés); et de la recherche et des renseignements gouvernementaux comme la masse salariale, la taille de l'effectif et l'absentéisme. La Direction est aussi responsable des politiques et de la gouvernance ayant trait aux régimes gouvernementaux de pension et d'avantages sociaux des employés.

La **Direction des talents, du développement organisationnel et du mieux-être** est responsable des politiques, des programmes et des processus de nomination à la fonction publique conformément à la *Loi sur la Fonction publique*, dont la surveillance du principe du mérite et de l'intégrité des pratiques d'embauche. La Direction est aussi responsable de la plus grande portée des politiques et des programmes dans la Partie I du GNB pour favoriser une expérience positive des employés comme le recrutement et la dotation en personnel ainsi que de l'expérience des employés par le développement du leadership, la gestion du rendement, les langues officielles, l'équité et la diversité au travail, les mesures d'adaptation en milieu de travail et la gestion de l'incapacité au travail, la santé et la sécurité au travail ainsi que le mieux-être des employés.

Faits saillants

- ◆ Conception et déploiement d'un nouveau processus pour les enquêtes sur les accidents de travail, y compris élaboration d'outils, suivi et soutien à la formation de plus de 100 enquêteurs internes et élaboration d'un tableau de bord de la santé et de la sécurité pour l'indemnisation des accidents du travail ainsi que les congés de maladie et d'invalidité de longue durée.
- ◆ Lancement de politiques, de formation et de programmes nouveaux **concernant le milieu de travail respectueux et la prévention de la violence** au travail.
- ◆ Élaboration et lancement d'une **série de séances de formation sur la santé mentale** pour appuyer une santé mentale positive au travail.
- ◆ Réalisation du sondage sur l'expérience des employé(e)s de 2019 du GNB qui a obtenu un taux de réponse de 66 % (plus de 8 000 employés) contre un taux de réponse de 45 % en 2018 et de 32 % en 2017.

- ◆ En mars 2020, des travaux essentiels ont été lancés pour appuyer la réponse du GNB à la pandémie de COVID-19. Cela comprend un soutien et des lignes directrices en santé et en sécurité; l'adaptation et l'interprétation des politiques sur les ressources humaines, l'élaboration d'un processus pour répondre aux besoins en dotation des services essentiels et la collaboration avec les syndicats en vue de la mobilité de l'effectif ainsi que l'établissement d'un processus de communication pour donner des mises à jour opportunes au GNB. Cela comprend un soutien et des lignes directrices en santé et en sécurité; l'adaptation et l'interprétation des politiques sur les ressources humaines, l'élaboration d'un processus pour répondre aux besoins en dotation des services essentiels et la collaboration avec les syndicats en vue de la mobilité de l'effectif.
- ◆ Négociation d'ententes sur la mobilité de l'effectif du GNB avec tous les groupes syndicaux du secteur public dans les Parties I à IV pour permettre au GNB de déployer ses travailleurs vers les activités essentielles durant la réponse à la pandémie de COVID-19.

Griefs

- La Direction des relations avec les employés est chargée de recevoir les renvois à l'arbitrage de griefs non réglés et de poursuivre le règlement de ces griefs ou, dans les cas où le grief demeure non réglé, de tenir une audience d'arbitrage. Le tableau suivant résume les activités d'arbitrage menées en 2019-2020.

	Renvois à l'arbitrage reportés des années antérieures	Nouveaux renvois à l'arbitrage	Retrait ou règlement d'un grief	Décisions rendues
Partie I	342	7	52	4
Partie II	139	1	62	2
Partie III	381	17	129	4
Total	862	25	243	10

Indicateurs de rendement clés :

◆ Mesurer le rendement en matière de sécurité

Pour appuyer l'objectif d'améliorer la culture de sécurité et de réduire le nombre d'incidents au travail, il a été établi le taux de fréquence des accidents déclarés (TFAD) et le nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail comme IRC pour les ministères de la Partie I.

- Taux de fréquence des accidents déclarés (TFAD) : Le TFAD représente le nombre d'employés par tranche de 100 qui ont eu un incident au travail dans une période de 12 mois. Le TFAD de la Partie I pour l'année civile 2019 était de 3,46, une diminution par rapport au taux de 4,37 en 2018.
- Nombre moyen de jours perdus par réclamation avec interruption de travail : En 2018, le nombre moyen dans la Partie I était de 55 jours perdus par réclamation avec interruption de travail. Le taux est passé à 61 jours dans la période de l'année civile 2019.
- Taux de recommandation net des employés (TRNe) : Il mesure la loyauté des employés, qui est un produit de la culture organisationnelle. Il évalue également la mesure dans laquelle un employé serait prêt à recommander l'organisation comme lieu de travail. Le TRNe est calculé à l'aide du sondage annuel sur l'expérience des employés en soustrayant le pourcentage des détracteurs (ayant répondu « ni d'accord ni en désaccord, en désaccord ou tout à fait en désaccord ») du pourcentage des promoteurs (ayant répondu « tout à fait d'accord ») en réponse à la question de savoir s'ils recommanderaient leur organisation comme lieu de travail. L'échelle d'évaluation va de -100 à +100. Le TRNe du GNB en 2019 était de -16,9 contre -15 en 2018 et -12 en 2017.

- ♦ Évaluation des mesures par rapport à l'expérience des employé(e)s : Dans le cadre du cycle annuel d'expérience des employé(e)s (ce qui comprend la collecte de commentaires au moyen du sondage auprès des employés et la communication des résultats aux fins de discussion avec les employés) mesure maintenant l'accent sur les actions qui encouragent les comportements positifs autour de l'expérience des employé(e)s. Chaque ministère a deux groupes pour discuter de l'expérience des employé(e)s au Ministère d'un mois à l'autre, et les mesures sont établies si ces discussions ont lieu – l'équipe de l'expérience des employé(e)s du Ministère et l'équipe de la haute direction. Les gestionnaires continuent de travailler avec leurs équipes à procéder à l'amélioration continue de l'expérience globale des employé(e)s (et ainsi de l'engagement).

Bureau du chef de l'information (BCI)

Le **BCI** est une division du Conseil du Trésor qui se concentre sur l'information comme ressource précieuse. Il appuie la vision du Conseil du Trésor en « assurant, au moyen de la technologie, la prestation de services personnalisés de grande valeur aux citoyens et à d'autres intervenants d'une façon harmonieuse, sûre et rentable » en offrant des services et des capacités à la clientèle au sein du gouvernement et au public.

Un effectif de 78 employés très compétents aide le BCI à appuyer son mandat, soit « exercer un leadership, une planification et une supervision stratégiques au GNB de la gestion de l'information, des technologies, des risques et de l'innovation numérique de manière à gouverner intelligemment ».

La Division comprend trois directions distinctes : la Direction du bureau numérique, la Direction de la cybersécurité, ainsi que la Direction des archives provinciales et de la gestion de l'information organisationnelle.

La **Direction du bureau numérique** comprend l'Unité de la stratégie des TI et de la gouvernance, l'équipe de transformation numérique, l'Unité de l'accès à l'information et le chef de la protection des renseignements personnels. La Direction supervise la stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique et le soutien provincial aux fins de conformité

avec la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* (LDIPVP). Elle remplit de telles fonctions par : le processus d'harmonisation stratégique, la participation à des comités directeurs de projet, en tant que champion de l'accès, de la protection de la vie privée et de l'innovation numérique au sein du gouvernement, l'établissement d'une orientation stratégique et la formation de stratégies avec des partenaires, soit des parties prenantes internes et externes. Une équipe de transformation numérique spécialisée offre des solutions numériques novatrices aux ministères du GNB pour améliorer et moderniser la prestation de leurs services.

La **Direction de la cybersécurité** a été formée directement à la suite de l'accent mis sur la cybersécurité dans la stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique. Elle voit à la gouvernance, à la surveillance et à l'élaboration de politiques pour l'ensemble du GNB en matière de sécurité de l'information tout en offrant des services opérationnels dans les domaines de la criminalistique, de l'évaluation de la vulnérabilité et de l'intervention en cas d'incident. Une stratégie sur la cybersécurité a été élaborée pour appuyer ce travail.

La **Direction des archives provinciales et de la gestion de l'information organisationnelle** offre des services au public pour satisfaire aux obligations du gouvernement en vertu de la *Loi sur les archives provinciales*. Ainsi, elle recueille, préserve et met à la disposition de la recherche, des documents et des dossiers portant sur l'histoire du Nouveau-Brunswick. Les Archives provinciales fournissent l'information et l'authentification pour le gouvernement et les citoyens du Nouveau-Brunswick dans une grande variété de secteurs. Vues comment étant au service des industries du patrimoine uniquement, les Archives sont tout autant une chaîne d'approvisionnement pour le système juridique, la construction, le tourisme, les gouvernements locaux, les organismes à but non lucratif et les entreprises médiatiques.

L'**Unité de gestion de l'information organisationnelle** des Archives provinciales offre des conseils et de l'aide dans la gestion des documents et de l'information, aux ministères, aux organismes, aux sociétés et aux commissions du gouvernement. En vertu de la législation provinciale, les politiques et les procédures relatives à la gestion des documents s'appliquent à tous les documents sous toute forme qui sont créés ou reçus dans l'administration des affaires publiques.

Faits saillants

- ♦ *Stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique* – Les résultats de la fiche de pointage découlant du suivi des progrès de 38 activités d'un Nouveau-Brunswick numérique pour l'exercice financier s'établissent dans l'ensemble à 89 %.
- ♦ *Politique sur la protection de la vie privée du GNB (Partie I)* – Le BCI a élaboré la nouvelle politique et directive sur la protection de la vie privée du GNB pour la Partie I des services publics du Nouveau-Brunswick. Elle a été approuvée par le Conseil du Trésor en mars et est entrée en vigueur le 1^{er} avril.
- ♦ L'Unité centralisée de gestion de l'information a aidé le BDPRH à mettre en œuvre un programme de gestion des documents pour ses documents papier.
- ♦ *Formation en cybersécurité* – La nouvelle formation obligatoire en cybersécurité a été offerte à 90 % des employés de la Partie I du GNB. De plus, le BCI a établi une mise à jour mensuelle sur la cybersécurité pour tous les employés du GNB offrant des conseils pratiques sur la cybersécurité.
- ♦ *Planification de la continuité des activités (PCA)* – Les mises à jour sur la PCA ont été accélérées en réponse à la pandémie de COVID-19. Ainsi, 90 % des plans de continuité des activités du GNB étaient à jour à la fin de l'exercice financier. Le BCI a aussi aidé avec l'élaboration d'outils de PCA pour les pharmacies au Nouveau-Brunswick.
- ♦ *Évaluations de risques élevés* – Le BCI s'est associé à Bulletproof Solutions pour mener une évaluation de la maturité en matière de cybersécurité qui portait sur les personnes et les processus. Il a aussi engagé Bell pour mener une évaluation des risques fondés sur les menaces axée sur la technologie pour évaluer les vulnérabilités du réseau du GNB. Les résultats des deux évaluations ont servi à alimenter les plans de travail en cybersécurité du BCI.

Indicateurs de rendement clés :

- ♦ Le tableau de bord d'un Nouveau-Brunswick numérique fait le suivi des progrès par rapport aux activités qui font avancer la stratégie Un Nouveau-Brunswick numérique. Le tableau ci-dessous présente les progrès totaux pour chaque domaine secteur stratégique :

Secteur stratégique d'un Nouveau-Brunswick numérique	% de réalisation en 2019-2020
Repenser les services et les programmes	100 %
Stratégie alimentée par le personnel	84 %
Changer la donne par l'information	75 %
La modernisation des activités et de la technologie	100 %
Gestion des risques de l'entreprise	90 %
Cybersécurité	81 %
Le succès par le leadership	92 %
Progrès totaux	89 %

- ♦ *Projets de transformation numériques* – Le BCI s'est associé aux ministères du GNB dans le cadre de plusieurs projets, y compris la page Web de la COVID-19, le tableau de bord économique du Nouveau-Brunswick, le nouveau projet pilote sur l'intranet du GNB, ainsi que les pages Web des directives du BCI sur la cybersécurité et la sécurité. L'équipe a aussi été une ressource clé dans la création de l'application de notification d'exposition pour le ministère de la Santé afin d'aider avec la recherche des contacts dans la province.

◆ Commentaires portant sur les DP aux ministères.

	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre de DP	28	39	16	7
Valeur en dollars	3 475 965 \$	21 820 000 \$	25 083 949 \$	52 339 486 \$

◆ Statistiques sur la LDIPVP

		2017-2018	2018-2019	2019-2020
Nombre total de demandes		67	73	60
Nombre de demandes par type de réponse	Acceptées	17	19	11
	Acceptées en partie	17	21	13
	Refusées	16	2	6
	Autre (p. ex. transférée, retirée, en cours, etc.)	17	31	30

* Le ministère des Finances a fusionné avec le ministère du Conseil du Trésor le 1^{er} avril 2019. Les données pour les années de comparaison ont été combinées pour refléter le total entre les deux ministères pour assurer une plus grande comparabilité. Les données originales de ces ministères se trouvent dans les rapports annuels des années respectives sur lesquelles portent les rapports.

◆ Protection de la vie privée

Description	Fréquence		Résultats annuels
% de la formation sur la protection de la vie privée des deux séances par année	Annuelle (exercice financier 2019-2020)	50 %	La formation a été offerte une fois durant l'exercice financier 2019-2020.
% des demandes ayant trait à la protection de la vie privée des clients traitées à temps (en un jour ouvrable)	Trimestrielle (exercice financier 2019-2020)	75 %	

◆ Surveillance de la sécurité et rapports – demandes traitées :

Services		2018-2019	2018-2019	2019-2020
Surveillance et rapports	Évaluations de la menace et des risques	3	3	3
	Évaluations des risques abrégées	7	10	4
	Opinions sur la sécurité	17	18	25
	Enquêtes judiciaires	14	8	10
	Analyses de la vulnérabilité	12	25	16
	Test de pénétration	2	3	7
	Demandes de planification de continuité des activités	0	10	42
	Demandes au Centre de sécurité des opérations	16	23	6
	Incidents au Centre de sécurité des opérations	554	606	910*
	Nombre d'employés	6	8	8

* En raison de la transition des services du Centre de sécurité des opérations qui étaient impartis et sont maintenant offerts à l'interne, ce chiffre a été établi au prorata en fonction des données disponibles.

◆ Statistiques des Archives provinciales

Indicateurs de rendement clés		2017-2018	2018-2019	2019-2020
Surveillance et rapports	Récupération (archives)	9 643	8 694	8 229
	Chercheurs en visite aux APNB	2 872	2 881	2 504
	Requêtes de recherche	3 433	3 476	3 250
	Pages consultées	23 969 990	23 014 628	24 153 824
	Visites uniques	324 191	396 355	268 723
	Conversions numériques (pages)	8 453	33 571	131 025
	Récupération de documents au Dépôt des documents vers les ministères	9 217	8 385	10 252
	Boîtes du Dépôt des documents	10 747	9 323	4 609
	Boîtes du Dépôt des documents éliminés	6 474	4 609	6 563
	Boîtes vers l'Unité des documents gouvernementaux	1 896	1 024	1 750
	Transferts directs du GNB à l'Unité des documents gouvernementaux	1 170	864	819
	Participation à des activités de sensibilisation	60	61	56
	Acquisitions auprès du secteur privé	254	280	237
	Évaluations monétaires	66	47	63
	Traitements de préservation	8 500	6 000	3 000
	Traitements de conservation	350	300	175

Division de l'administration du revenu

La **Division de l'administration du revenu** assure l'administration équitable, efficace et efficiente des programmes réglementaires et d'impôt. Elle offre également des conseils d'orientation stratégique et de l'information sur les relations fédérales-provinciales-territoriales en matière de politique fiscale. Elle siège à un certain nombre de comités intergouvernementaux sur des questions d'intérêt commun et travaille en étroite collaboration avec l'Agence du revenu du Canada (ARC). La Division offre également des renseignements opportuns sur les prévisions de recettes fiscales et des estimations pour le Budget principal. Elle est composée de la Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt, de la Direction de la gestion des comptes, de la Direction des services de vérification et d'enquête et de l'Unité de la comptabilité des revenus.

La **Direction de la recherche et politique de l'administration de l'impôt** veille au respect des lois ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation.

Ses principales responsabilités incluent l'analyse des questions d'application de l'impôt, la fourniture d'interprétations et de conseils, et l'élaboration de propositions de modifications législatives.

La **Direction de la gestion des comptes** est chargée de veiller à la prestation efficace des programmes ayant trait aux recettes et à l'imposition, principalement pour ce qui est de l'impôt foncier et des taxes à la consommation. Ses principales responsabilités comprennent l'inscription des entreprises ainsi que la délivrance de licences et de permis connexes, la facturation et la perception de l'impôt foncier, le traitement des déclarations d'impôt et des demandes de remboursement, les fonctions comptables reliées aux recettes, l'élaboration et la mise en œuvre des modifications législatives et la prestation d'un soutien et de conseils d'expert indispensables en matière d'administration des programmes fiscaux.

La **Direction des services de vérification et d'enquête** remplit des fonctions de vérification, d'assurance et de contrôle des remboursements en plus d'assurer la formation, l'inspection et l'information concernant les services liés aux programmes. Elle assure une surveillance

de la conformité des activités opérationnelles visées par les lois désignées, tant au sein du Ministère qu'au nom d'autres ministères et organismes.

L'Unité de la comptabilité des revenus est chargée de préparer les prévisions et les rapports pour toutes les sources de recettes administrées par la Division de l'administration du revenu ainsi que pour deux programmes de dépenses se rattachant aux recettes au poste Gouvernement général. Elle est aussi responsable des activités de fin d'exercice, de la surveillance des contrôles financiers au sein de la Division et de l'exécution d'une analyse financière des programmes, au besoin.

Faits saillants

La Direction de la recherche et de la politique de l'administration de l'impôt :

- ◆ Découverte de plus de 700 cas d'évasion fiscale en ce qui concerne des véhicules imposés en vertu de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée*.

Direction de la gestion des comptes :

- ◆ La déclaration nouvellement mise en œuvre de la taxe trimestrielle pour les transporteurs inscrits à l'Entente internationale concernant la taxe sur les carburants (IFTA) a continué de connaître du succès au cours de sa deuxième année, passant à 63 % de tous les transporteurs admissibles à une inscription au service, ce qui allège le fardeau administratif et réduit les erreurs.
- ◆ La Direction a procédé avec succès à trois ventes pour défaut de paiement des impôts. Le processus de vente pour défaut de paiement des impôts englobait 966 propriétés, ce qui a permis de recouvrer plus de 4 millions de dollars en impôt impayé.

Direction des services de vérification et d'enquête :

- ◆ La Direction a mené à bien 356 vérifications et enquêtes ayant trait à la taxe sur les carburants. Au total, 160 dossiers éducatifs ont été préparés à l'intention des consommateurs, des détaillants et des grossistes de carburant. Il y a eu examen de 32 demandes de remboursement de la taxe sur le carburant et les montants remboursés ont été réduits de plus de 90 000 \$.

La plupart des ventes exemptées de la taxe sur le carburant faites au Nouveau-Brunswick ont été examinées dans le cadre des vérifications restreintes annuelles des agents de recouvrement de la taxe sur les carburants pour s'assurer qu'elles ont été faites à des consommateurs admissibles. Au total, 74 unités d'agents de recouvrement de la taxe sur les carburants ont été réalisées, soit un recouvrement total de plus de 800 000 \$.

- ◆ Dans le cadre de l'objectif continu d'assurer la conformité avec la taxe sur les biens personnels relevant de la *Loi sur la taxe de vente harmonisée* (Nouveau-Brunswick), l'unité des vérifications a mené 332 enquêtes et 509 vérifications au cours de l'exercice financier 2019-2020. D'après ces dossiers, il a eu évaluation d'un montant fiscal supplémentaire de 447 490 \$.

Unité de la comptabilité des revenus :

- ◆ Mise en œuvre de toutes les recommandations de la vérification de l'impôt foncier de 2018-2019 menée par la vérificatrice générale, y compris amélioration des contrôles des radiations et une analyse poussée de la provision pour pertes.

Division de la politique fiscale

La **Division de la politique fiscale** fournit des conseils d'orientation stratégique, des analyses et de l'information sur les politiques fiscales, d'impôt et budgétaires, les relations financières fédérales-provinciales et l'économie. La Division mène des analyses et donne des conseils sur les affaires fiscales. Elle conçoit et met en œuvre également les politiques fiscales du GNB. Elle est responsable de l'élaboration et de la surveillance du plan budgétaire et du cadre financier pluriannuel, de la coordination de la rédaction et de la production du discours annuel sur le budget, des rapports financiers et économiques, ainsi que de la surveillance du rendement économique du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des rapports connexes. Elle est également responsable des prévisions économiques et des recettes, de la fourniture de données et d'analyses statistiques et des consultations fédérales-provinciales en matière de fiscalité, des programmes conformément à la *Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, ainsi que du Régime de pensions du Canada (RPC).

La Division est composée de la Direction de l'analyse financière, économique et statistique ainsi que de la Direction de la politique de l'impôt.

La **Direction de l'analyse financière**, économique et statistique procède aux prévisions, à la surveillance et à l'analyse économiques et des recettes. Elle contribue aussi à la protection des intérêts financiers du GNB en fournissant de l'information, des analyses et des conseils en matière de politique. La Direction offre aussi des services de recherche, d'analyse et d'information socioéconomiques et démographiques. Elle participe à l'élaboration et à la surveillance du plan budgétaire et du cadre financier pluriannuel; à la préparation des documents budgétaires et aux rapports financiers et économiques. Elle coordonne aussi les prévisions des recettes globales du GNB. Elle participe aux consultations intergouvernementales au sujet des principaux programmes de transfert du gouvernement fédéral, dont les paiements de péréquation et les transferts en matière de programmes de santé et sociaux, et le Régime de pensions du Canada.

La **Direction de la politique de l'impôt** effectue des recherches et des analyses sur des questions ayant trait à la politique fiscale. Elle fournit de l'information, mène des analyses, élabore des options et donne des conseils sur les questions fiscales. Elle met aussi en œuvre les mesures législatives à l'appui des priorités de la politique fiscale du GNB. La Direction est responsable notamment des consultations fédérales-provinciales sur les questions d'imposition; et de la négociation avec le gouvernement fédéral concernant les ententes fiscales entre le Canada et le Nouveau-Brunswick.

Faits saillants

- ♦ Publication de *L'Économie au Nouveau-Brunswick : le bilan de 2018*, de mises à jour économiques et financières trimestrielles, d'un document de consultation prébudgétaire et du budget 2020-2021 et des documents connexes.

- ♦ Présentation de mesures législatives pour appuyer des modifications fiscales dont la restauration du crédit d'impôt pour frais de scolarité, la protection des entreprises du Nouveau-Brunswick contre les changements au traitement fiscal du revenu passif ainsi qu'une taxe sur les produits émetteurs de carbone et des réductions à la taxe sur l'essence et les carburants.
- ♦ Travail en collaboration au plan de carbone adapté aux réalités du Nouveau-Brunswick.
- ♦ Élaboration et lancement d'un tableau de bord économique sur le site Web de Finances et Conseil du Trésor.
- ♦ Publication du premier sommaire des programmes de dépenses fiscales dans la province.
- ♦ Comparution devant le Comité de modification des lois sur l'évaluation foncière et l'impôt foncier applicables à l'industrie lourde

Division de la trésorerie

La **Division de la trésorerie** est responsable du financement du gouvernement du Nouveau-Brunswick et des sociétés de la Couronne, de la gestion du Fonds consolidé et du service de la dette publique, de l'investissement et de l'administration de divers fonds dédiés ainsi que de la fourniture d'analyses et de conseils sur la gestion financière et des risques. La Division est composée de la Direction des marchés financiers et de la Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie.

La **Direction des marchés financiers** est chargée d'élaborer des stratégies annuelles d'emprunt à long terme ainsi que de garantir, de négocier, d'exécuter, de régler et de déclarer la dette obligataire. Cela comprend l'exécution et la gestion des instruments connexes au besoin, comme le taux d'intérêt, la couverture de risque de devises étrangères et les produits dérivés. Les relations et les communications continues avec les intervenants et les investisseurs font partie intégrante de la gestion de la dette. La Direction est chargée de l'élaboration de politiques et de stratégies, de l'investissement et des rapports relatifs aux fonds d'amortissement et aux

fonds en fiducie. Elle est aussi chargée de réaliser des analyses et de donner des conseils sur les politiques financières et comptables.

La **Direction de la gestion bancaire et de la trésorerie** est responsable de la gestion et de la conciliation de la trésorerie du Fonds consolidé et de divers fonds dédiés. Elle agit à titre de perceptrice des recettes pour le compte du GNB, initie les opérations de change, émet des dettes sous forme de bons du Trésor, négocie et gère les conventions bancaires, exploite les sociétés de financement de la Couronne, fait les prévisions du service de la dette publique, s'assure que les intérêts et les paiements du principal sur la dette sont versés en temps opportun et agit à titre de liaison avec les agences de notation, en plus de réaliser des analyses et donner des conseils sur les politiques financières.

Faits saillants

- ♦ La Division a géré avec succès les besoins en liquidités de la province durant la pandémie.
- ♦ Le service de la dette publique était de 34,5 millions de moins que le montant budgété de 670 000 \$ en raison de l'intérêt gagné à court terme qui était plus élevé que les emprunts à long terme prévus.
- ♦ Le programme d'emprunts à long terme a amassé plus de 1,91 milliard de dollars (équivalents en dollars canadiens) pour financer la province et Énergie NB en 2019-2020. Le programme a exécuté deux offres de débentures en francs suisses, totalisant 250 millions de francs suisses pour diversifier le programme de financement et la base d'investisseurs de la province. Toutes les débentures en devises étrangères ont été échangées en obligations en dollars canadiens pour réduire les risques et ont été financées à des taux concurrentiels.
- ♦ Il y a eu satisfaction avec succès de toutes les exigences en matière de communication d'information financière pour les fonds d'amortissement et en fiducie.

- ♦ Les relations avec les investisseurs ont compris des présentations de groupe et individuelles aux investisseurs à Toronto, à Montréal et à Victoria.

Services généraux

La Division des services généraux est formée de six unités : Politiques et Excellence du rendement; Services d'innovation et de conception; Relations avec les organismes; Services de réglementation et Services financiers.

L'Unité des politiques et de l'excellence du rendement est responsable de l'élaboration et de la mise en œuvre de stratégies, ainsi que de la surveillance des plans stratégiques et des priorités du gouvernement et de la production de rapports connexes. Elle fournit également des services de coordination législative, de communications internes et d'éducation, ainsi que d'élaboration de politiques et de planification. Elle coordonne aussi la documentation des processus. De plus, l'Unité est chargée d'offrir des conseils et un accompagnement dans l'élaboration et l'exécution du plan stratégique du Ministère et de fournir l'expertise en facilitation de projets dans les projets d'amélioration continue Lean Six Sigma. Elle assure aussi l'orientation et le soutien relativement aux communications internes, coordonne les activités d'engagement des employés et élabore les stratégies et les documents connexes

Le rôle de l'**Unité des services consultatifs de la DMPS** est de collaborer avec les clients et les spécialistes dans l'ensemble du GNB pour évaluer les modèles de prestation de programmes, exercer une diligence raisonnable à l'égard d'importantes décisions sur les dépenses et étudier des possibilités de production de recettes pour les ministères.

L'équipe de l'**Unité des services d'innovation et de conception** du GNB offre aux employés et aux équipes une démarche concertée pour résoudre des problèmes au moyen de services de facilitation, de possibilités de perfectionnement professionnel et d'un espace partagé de travail.

L'Unité des relations avec les organismes est responsable de l'orientation stratégique et de la surveillance des organismes provinciaux exerçant des activités dans les secteurs du jeu, des boissons alcoolisées et de la vente au détail du cannabis qui produisent des recettes

annuelles de plus de 330 millions de dollars pour le gouvernement provincial. Elle a des responsabilités opérationnelles dans deux sociétés de la Couronne : la Société des loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick (SLJNB) et la Société de gestion du cannabis (SGC). La SLJNB a été constituée en vertu de la *Loi sur la réglementation des jeux* à titre d'entité responsable de la tenue et de la gestion des activités de jeu provinciales. Elle est aussi l'actionnaire du Nouveau-Brunswick dans la Société des loteries de l'Atlantique (SLA). L'Unité fournit des services de secrétariat au conseil d'administration de la SLJNB et gère ses activités quotidiennes, notamment la gestion des ententes conclues avec deux fournisseurs de services de casino du secteur privé, la relation avec la SLA et les ententes de partage des recettes issues des jeux de hasard avec les Premières Nations. La SGC a été constituée en vertu de la *Loi constituant la Société de gestion du cannabis* pour organiser, exécuter et gérer l'achat, la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives au Nouveau-Brunswick. L'Unité fournit des services de secrétariat au conseil d'administration de la SGC. Elle est aussi responsable de la gestion de l'entente de fournisseur de services conclue avec Cannabis NB pour l'exploitation du réseau de vente au détail du cannabis dans la province.

L'Unité des services réglementaires offre un soutien et gère la relation de responsabilisation avec les organismes qui relèvent du ministre des Finances et du Conseil du Trésor, y compris la Commission des services financiers et des services aux consommateurs du Nouveau-Brunswick (FCNB).

L'Unité des services financiers offre des services de comptabilité, des conseils financiers, des fonctions d'analyse, la gestion des actifs, la gestion des risques ainsi que des services de surveillance financière et de production de rapports financiers à plusieurs ministères et organismes. Elle s'assure que l'établissement du budget annuel est conforme aux politiques, aux priorités et aux objectifs de dépense définis dans le cadre financier du GNB. Elle est aussi responsable de la préparation des documents de rapports budgétaires annuels.

Faits saillants

- ◆ Facilitation ou offre d'un soutien par des ceintures noires ou vertes de Lean Six Sigma à 32 projets ou initiatives d'amélioration continue dans des secteurs comme la santé et la sécurité, la diversité et l'inclusion et le développement du talent.
- ◆ Coordination de 61 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée*;
- ◆ A répondu à 41 demandes en vertu de la *Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée* dans un délai de 60 jours
- ◆ Coordination de 74 mémoires au Conseil exécutif (MCE);
- ◆ Coordination de trois séances d'orientation ultrarapide avec succès, 95 % des nouveaux employés ayant suivi l'orientation dans les six mois de leur date d'entrée en fonction.
- ◆ Réalisation d'environ 34 évaluations de Services consultatifs de la DMPS.
- ◆ Accueil de 168 participants dans des ateliers sur l'innovation 101 et 201 pour améliorer les connaissances en innovation.

Indicateurs de rendement clés :

- ◆ Le pourcentage des activités législatives en bonne voie (comprend la législation, les MCE et les séances d'information à l'Assemblée législative);
- ◆ Le nombre de rapports de projet réalisés et mis en œuvre.
- ◆ Le taux de satisfaction des clients et le taux net de recommandation.

Renseignements financiers

	Budget total	2019-2020 Données réelles	Écart	% du budget
BDPRH	12 445 114	11 337 469	1 107 645	91 %
Bureau du contrôleur	3 134 497	3 191 932	(57 435)	102 %
BCI	6 732 064	6 662 640	69 424	99 %
Budgets	924 337	838 226	86 111	91 %
Services généraux	4 177 853	3 694 450	483 403	88 %
Division de la trésorerie	1 663 000	2 118 534	(455 534)	127 %
Politique fiscale	1 579 000	1 436 183	142 818	91 %
Administration du revenu	5 536 000	4 512 482	1 023 518	82 %
Finances et Conseil du trésor	36 191 865 \$	33 791 916 \$	2 399 949 \$	93 %

Résumé des activités de dotation

Conformément à l'article 4 de la *Loi sur la Fonction publique*, le secrétaire du Conseil du Trésor délègue la dotation en personnel à chaque administrateur général de ses ministères respectifs. Voici un sommaire des activités de dotation en personnel en date du 31 décembre 2019-2020 pour Finances et Conseil du Trésor.

Nombre d'employés permanents et temporaires en date du 31 décembre de chaque année		
Type d'employé	2019	2018*
Permanent	403	270
Temporaire	45	23
Total	448	293

***Remarque** : Les chiffres de 2018 représentent les deux ministères (Conseil du Trésor et ministère des Finances) qui ont fusionné pour former Finances et Conseil du Trésor pour l'exercice financier 2019-2020.

Le Ministère a annoncé 44 concours, soit 33 concours ouverts (publics) et 15 concours restreints (internes).

Conformément aux articles 15 et 16 de la *Loi sur la Fonction publique*, le Ministère a procédé aux nominations ci-dessous en utilisant d'autres moyens que le processus de concours pour établir le mérite :

Type de nomination	Description de la nomination	Disposition de la <i>Loi sur la Fonction publique</i>	Nombre
Emplois professionnels, scientifiques ou techniques spécialisés	Une nomination peut être faite sans concours lorsqu'un poste requiert : – un niveau d'expertise et de formation poussé; – un haut niveau de compétences techniques; – l'embauche d'experts reconnus dans leur domaine.	15(1)	0
Programme d'égalité d'accès à l'emploi	Le programme offre aux Autochtones, aux personnes handicapées et aux membres des minorités visibles des possibilités égales d'accès à l'emploi, à la formation, à l'avancement professionnel au sein de la fonction publique du Nouveau-Brunswick.	16(1)a)	1
Programme de gestion du talent ministériel	Les employés permanents faisant partie des réserves de talents gouvernementales et ministérielles qui répondent aux quatre critères d'évaluation du talent, notamment le rendement, l'état de préparation, la volonté et le degré d'urgence.	16(1)b)	4
Mutation latérale	Le processus de mutation du gouvernement du Nouveau-Brunswick facilite la mutation des employés des Parties I, II (conseils scolaires) et III (corporations hospitalières) des services publics.	16(1) ou 16(1)c)	11
Nomination d'employés occasionnels ou temporaires à un poste permanent	Une personne qui est embauchée à titre occasionnel ou temporaire en vertu de l'article 17 peut être nommée sans concours à un poste permanent ayant été bien classifié au sein de la fonction publique.	16(1)(d)(i)	2
Nomination d'étudiants et d'apprentis à un poste permanent	Les étudiants pour les emplois d'été, les étudiants universitaires ou collégiaux de programmes CO-OP ou les apprentis peuvent être nommés à un poste au sein de la fonction publique sans concours.	16(1)(d)(ii)	0

En vertu de l'article 33 de la *Loi sur la Fonction publique*, aucune plainte alléguant le favoritisme n'a été déposée auprès de l'administrateur général du Ministère ni auprès de l'ombud.

Résumé des projets de loi et des activités législatives

N° du projet de loi	Nom de la loi	Date de la sanction royale	Sommaire des modifications
19	<i>Loi concernant la Loi sur l'évaluation, la Loi sur l'impôt foncier et la Loi de la taxe sur le transfert de biens réels</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-11.pdf	14 juin 2019	Ces modifications ont été présentées en réponse aux recommandations de la vérificatrice générale et définiront ce qui constitue une « erreur » et séparent l'avis d'évaluation de biens réels de l'avis d'impôt foncier.
21	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-13.pdf	14 juin 2019	Ces modifications permettront de demander le crédit d'impôt pour frais de scolarité sur la déclaration de revenus de 2019 qui est déposée en 2020. Les modifications permettront aussi de disposer des montants des frais de scolarité payés en 2017 et en 2018 pour les demander aux fins du crédit d'impôt pour frais de scolarité en 2019 et les années d'imposition subséquentes.
22	<i>Loi modifiant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-14.pdf	14 juin 2019	Comme il est annoncé dans le budget 2019-2020, le projet de loi propose de ne pas adopter les mesures fédérales qui limitent l'accès au taux d'impôt de la petite entreprise sur le revenu tiré d'une entreprise exploitée activement selon le montant du revenu passif, à compter du 1 ^{er} janvier 2019 et des années d'imposition subséquentes.
35	<i>Loi sur les coopératives</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-24.pdf	14 juin 2019	La nouvelle <i>Loi sur les coopératives</i> améliorera l'accès du secteur des coopératives au capital en permettant aux coopératives d'émettre des parts de placement; de tenir compte des coopératives d'habitation et de travailleurs; d'offrir de la souplesse avec les options de gouvernance ainsi que des approches de droit corporatif qui sont conformes avec la majorité des provinces et des territoires canadiens. La nouvelle <i>Loi</i> réduira aussi les formalités administratives et modernisera les processus administratifs.

36	<p><i>Loi sur les caisses populaires</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-25.pdf</p>	14 juin 2019	<p>La nouvelle <i>Loi sur les caisses populaires</i> simplifie le cadre réglementaire des caisses populaires et réduit le coût de réglementation des caisses populaires. Parmi les objectifs de la nouvelle <i>Loi sur les caisses populaires</i>, mentionnons ce qui suit :</p> <p>Réduire le nombre d'organisations ayant la supervision des caisses populaires qui passe de 3 à 1.</p> <p>Moderniser la <i>Loi</i> à partir des commentaires des parties prenantes à la suite d'une révision quinquennale obligatoire de la <i>Loi</i>.</p> <p>Accorder à la FCNB le pouvoir d'établir des règles pour composer avec les problèmes administratifs et opérationnels ayant trait à la supervision des caisses populaires. Ce pouvoir fera de la FCNB un organisme de réglementation plus adapté, capable de réagir en temps opportun aux changements dans l'industrie, comme la nouvelle technologie, les nouveaux produits et services financiers.</p>
37	<p><i>Loi de 2019-2020 portant affectation de crédits</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-26.pdf</p>	14 juin 2019	<p>La <i>Loi</i> a clos le budget principal et le budget de capital présentés par le gouvernement.</p>
38	<p><i>Loi supplémentaire de 2017-2018 (1) portant affectation de crédits</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-27.pdf</p>	14 juin 2019	<p>Il peut être prélevé sur le Fonds consolidé une somme ne dépassant pas au total 67 571 169 \$ qui servira à subvenir aux diverses charges et dépenses des services publics du 1^{er} avril 2017 au 31 mars 2018.</p>
8	<p><i>Loi modifiant la Loi sur la réglementation des jeux</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-31.pdf</p>	20 décembre 2019	<p>Les modifications à la <i>Loi sur la réglementation des jeux</i> cherchent à accorder une immunité de poursuite à la province, à la Société de loteries et des jeux du Nouveau-Brunswick, à la Société des loteries de l'Atlantique et aux exploitants d'un casino conformément à un accord avec la province contre un litige potentiel ayant trait à la tenue et à la gestion d'activités provinciales de jeu légitimes.</p>
9	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les valeurs mobilières</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-32.pdf</p>	20 décembre 2019	<p>Les modifications à la <i>Loi</i> mettront en œuvre un régime réglementaire pour les indices de référence financiers, qui sera cohérent dans l'ensemble du Canada. Elles accorderont des pouvoirs accrus aux organismes d'autorégulation qui sont reconnus en vertu de la <i>Loi</i>. Elles ajoutent des dispositions interdisant de se faire complice ou d'en conseiller la commission à contrevenir au droit des valeurs mobilières et abrogent l'article 190 de la <i>Loi</i>.</p> <p>Ces mesures augmenteront la protection des investisseurs et amélioreront les marchés financiers au Nouveau-Brunswick.</p>
10	<p><i>Loi modifiant la Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-33.pdf</p>	20 décembre 2019	<p>La modification de la <i>Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i> facilitera le changement potentiel d'orientation pour l'exploitation, la distribution et la vente de cannabis à des fins récréatives dans la province.</p>

21	<p><i>Loi modifiant la Loi sur les assurances</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2019/Chap-36.pdf</p>	20 décembre 2019	<p>Les modifications à la <i>Loi sur les assurances</i> interdiront le commerce de polices d'assurance par des tierces parties et préciseront le sens de « prime » pour les polices d'assurance-vie.</p> <p>Ces mesures amélioreront la protection des consommateurs et assureront que les contrats d'assurance-vie ne sont pas utilisés à des fins non prévues.</p>
22	<p><i>Loi sur les biens non réclamés</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-5.pdf</p>	17 mars 2020	<p>La nouvelle <i>Loi sur les biens non réclamés</i> créera un programme pour administrer les biens monétaires non réclamés dans la province. Elle assurera que les biens monétaires non réclamés sont traités de manière équitable et responsable qui rapporte autant aux consommateurs qu'aux entreprises et aux autres entités qui détiennent actuellement ces biens non réclamés.</p> <p>Le programme protégera les consommateurs, libérera les entreprises de responsabilités et injectera des fonds dans l'économie en restituant ces sommes aux consommateurs.</p>
30	<p><i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-6.pdf</p>	17 mars 2020	<p>Les modifications à la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> mettront en œuvre le prix du carbone « adapté aux réalités du Nouveau-Brunswick » sur les combustibles fossiles le 1^{er} avril 2020.</p> <p>Le Nouveau-Brunswick met en œuvre le prix sur le carbone provincial comme solution de rechange à la taxe sur le carbone imposée par le gouvernement fédéral aux termes du filet de sécurité fédéral sur la tarification du carbone. Ces modifications sont une étape importante afin d'atteindre cet objectif.</p>
32	<p><i>Loi modifiant la Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-7.pdf</p>	17 mars 2020	<p>Les modifications à la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> diminueront la taxe sur l'essence et les carburants, tel qu'annoncé dans le budget 2020-2021, à compter du 1^{er} avril 2020.</p>
36	<p><i>Loi de 2020-2021 portant affectation de crédits</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-9.pdf</p>	17 mars 2020	<p>La <i>Loi</i> a clos le budget principal et le budget de capital présentés par le gouvernement.</p>
37	<p><i>Loi sur les emprunts de 2020</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/ActsLois/2020/Chap-10.pdf</p>	17 mars 2020	<p>Le but du projet de loi est d'autoriser conformément à l'article 4 de la <i>Loi sur les emprunts de la province</i>, le lieutenant-gouverneur en conseil de se procurer les sommes dont le total ne peut dépasser 30 000 000 \$.</p>

Nom du règlement	Date d'entrée en vigueur	Sommaire des modifications
Modifications au Règlement général pris en vertu de la <i>Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-7.pdf	18 avril 2019	Des modifications au Règlement général en vertu de la <i>Loi sur les arrangements préalables de services de pompes funèbres</i> pour moderniser les frais, les exigences en matière de tenue de dossiers, les dispositions relatives à l'autorisation et ayant trait aux services de tiers.
<i>Règlement sur l'assurance-dépôts pris en vertu de la Loi sur les caisses populaires</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-31.pdf	1 ^{er} janvier 2020	La proclamation de la nouvelle <i>Loi sur les caisses populaires</i> et la prise du règlement ainsi que le maintien de la couverture de l'assurance dépôts des membres des caisses populaires au maximum actuel de 250 000 \$ par dépôt admissible.
Modifications au Règlement général pris en vertu de la <i>Loi constituant la Société de gestion du Cannabis</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-41.pdf	27 novembre 2019	Pour permettre la vente de produits de cannabis comestibles, pour usage topique et concentrés au Nouveau-Brunswick lorsqu'ils sont autorisés par le gouvernement fédéral, le gouvernement doit modifier le <i>Règlement (2018-59)</i> pris en vertu de la <i>Loi sur la réglementation du cannabis</i> .
Modification aux systèmes de loteries vidéo pris en vertu de la <i>Loi sur la réglementation des jeux</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-42.pdf	18 décembre 2019	Le <i>Règlement sur les systèmes de loterie vidéo</i> permettra la création d'une nouvelle catégorie pour les lieux d'exploitation de terminaux de loterie vidéo comprenant de 11 à 14 appareils de jeux vidéo qui sera assortie d'un montant de commission aux maîtres de lieux d'exploitation correspondant à 18 % du revenu net tiré de chaque appareil de jeu vidéo. La nouvelle catégorie de lieux permettra aux maîtres de lieux d'exploitation de choisir le bon nombre d'appareils de jeux vidéo dans leur entreprise.
Modification aux maîtres des lieux d'exploitation d'appareils de jeux vidéo pris en vertu de la <i>Loi sur la réglementation des jeux</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2019/2019-43.pdf	18 décembre 2019	Les droits portent sur une nouvelle catégorie de lieux d'exploitation d'appareils de jeux vidéo, la catégorie trois, qui comprendraient entre 10 et 14 appareils. Les droits d'enregistrement initiaux sont de 2 200 \$ et les droits de renouvellement annuels s'établissent à 2 000 \$.
Modification au Règlement pris en vertu de la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-18.pdf	24 mars 2020	Modifications au <i>Règlement 82-81</i> pris en vertu de la <i>Loi de la taxe sur l'essence et les carburants</i> afin d'aider à l'administration de la taxe sur le carbone proposée.
Modification au Règlement général pris en vertu de la <i>Loi sur l'administration du revenu</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-19.pdf	24 mars 2020	Modifications corrélatives du <i>Règlement 82-247 de la loi sur l'administration fiscale</i> pour tenir compte des changements apportés à la loi relative à la taxe sur l'essence et les carburants.
Modification aux exclusions en vertu de la <i>Loi sur la Fonction publique</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-24.pdf	24 mars 2020	Des modifications ont été apportées pour suspendre les délais d'emploi des travailleurs occasionnels et temporaires dans la fonction publique lors de la réponse du GNB à la COVID-19.
Modifications au Règlement général pris en vertu de la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> https://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/ag-pg/PDF/RegulationsReglements/2020/2020-25.pdf	25 mars 2020	L'article 4.01 du <i>Règlement du Nouveau-Brunswick 2010-111</i> pris en application de la <i>Loi sur le droit à l'information et la protection de la vie privée</i> est modifié par substitution, à " un centre de données de recherche ", de " le ministre de la Santé ou un centre de données de recherche.

Les lois et les règlements qui relevaient de la compétence du Ministère en 2019-2020 se trouvent à l'adresse :
https://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/ministeres/securite-publique/procureur_general/content/lois_et_reglements.html

Résumé des activités liées aux langues officielles

Introduction

Le Ministère des Finances et Conseil du Trésor a un grand nombre d'initiatives au gouvernement qui viennent s'ajouter aux initiatives ministérielles. Il travaille en partenariat avec le ministère des Affaires intergouvernementales, à la mise en œuvre de stratégies et de plans sur les langues officielles. Le *Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du GNB* a été lancé en juillet 2015.

Axe 1

Garantir dans toute la province l'accès à un service de qualité égale en français et en anglais :

Stratégie

- Le programme d'accueil et d'intégration du GNB lancé en octobre 2019 qui prévoit l'inclusion d'information sur les langues officielles dans la « La liste de contrôle pour l'orientation des nouveaux employés », qui sera signée et conservée dans le dossier de l'employé.

Axe 2

Un environnement et un climat qui encouragent tous les employés à utiliser la langue officielle de leur choix dans leur milieu de travail.

Stratégie

- Des mises à jour ont été apportées à la politique et aux lignes directrices sur la langue de travail en mai 2019. Les mises à jour consistent à préciser les secteurs de responsabilité à l'égard des langues officielles comme les communications interministérielles, les communications au sein des ministères et des organismes, et l'ajout d'un lien à la boîtes à outils qui contient des renseignements détaillés sur les langues officielles comme le guide sur la tenue de réunions bilingues efficaces.
- L'initiative « Le Café de Paris » a continué en 2019-2020 à appuyer les employés de Finances et Conseil du Trésor à apprendre ou à maintenir le français au travail. Le Café de Paris est un espace informel qui permet aux employés d'interagir oralement en français et d'obtenir des outils et des ressources dans une atmosphère de détente non traditionnel sous la direction de bénévoles qui sont aussi employés par Finances et Conseil du Trésor.

Axe 3

S'assurer que les politiques et programmes gouvernementaux nouveaux et révisés tiennent compte des réalités des communautés de langue officielle de la province.

Stratégie

- Le gouvernement continue de veiller à ce que le bilinguisme officiel fasse partie des valeurs fondamentales des services publics et soit clairement intégré dans le code de conduite des employés de la fonction publique.

Axe 4

S'assurer que les employés de la fonction publique possèdent une bonne connaissance et compréhension de la *Loi sur les langues officielles*, des politiques et des règlements pertinents de même que des obligations du gouvernement du Nouveau-Brunswick en matière de langues officielles.

Stratégie

- Des mises à jour sur la politique et les lignes directrices sur la langue de service ont été apportées en mai 2019. Elles consistent à délimiter la responsabilité à l'égard de l'élaboration et de la tenue des profils linguistiques, à donner des exemples d'offre active de services dans les deux langues officielles et à ajouter un lien à la boîte à outils qui contient des exemples détaillés d'offre active sur les messages d'accueil, la configuration de la boîte de courriel, la correspondance, les services électroniques, le service en personne, etc.
- La communauté de pratique des coordonnateurs des langues officielles ainsi que la communauté de pratiques des coordonnateurs des langues secondaires se sont réunies et ont communiqué régulièrement sur les langues officielles.
- Un bulletin mensuel à l'intention des employés de Finances et Conseil du Trésor présente de l'information sur les questions liées aux obligations du GNB par rapport aux langues officielles comme des conseils pour assurer l'usage inclusif des langues officielles au lieu de travail et avec le public.

Conclusion

Durant l'exercice 2019-2020 plusieurs initiatives ont été réalisées. *Le Plan sur les langues officielles – Le bilinguisme officiel : une valeur fondamentale du GNB* arrive à sa fin. Les langues officielles continuent d'être une priorité de Finances et Conseil du Trésor. Des discussions avec le ministère des Affaires intergouvernementales sont en cours pour établir les priorités afin de mieux sensibiliser les personnes et les ministères aux obligations et aux exigences associées aux langues officielles.

Résumé des recommandations du Bureau du vérificateur général

Nom et année du domaine de vérification avec le lien au document en ligne	Recommandations
	Total
Volume I – Audit de performance (juin 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V1/Agrepf.pdf	8
Volume III – Audit financier (décembre 2019) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2019V3/Agrepf.pdf	8
Volume 1 – Chapitre 4 (juin 2018) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2018V1/Agrepf.pdf	2

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4 4.34 élabore une politique pour son recours à l'article 25 de la <i>Loi sur l'impôt foncier pour améliorer le recouvrement des impôts fonciers en souffrance</i> . Cet article stipule que la personne au nom de laquelle sont évalués les biens réels, qui ne paie pas les impôts sur ces biens réels, commet une infraction punissable en vertu de la Partie II de la <i>Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales</i> .	La politique a été élaborée et mise en œuvre au cours de l'exercice financier 2019-2020.
Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4 4.35 calcule et fasse le suivi de l'incidence de la remise des impôts fonciers municipaux sur les charges de la province.	Le suivi et l'analyse de l'incidence ont commencé au cours de l'exercice financier 2019-2020 et seront effectués à l'avenir.
Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4 4.36 Nous recommandons que le ministère des Finances : – clarifie les attentes de rendement de Services Nouveau-Brunswick en matière de recouvrement des impôts fonciers en souffrance; – surveille le rendement de Service Nouveau-Brunswick rapport à des indicateurs et des objectifs de rendement prédéfinis.	Les attentes de rendement ont été définies au cours de l'exercice financier 2019-2020 et des réunions sont tenues pour surveiller le rendement.
Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4 4.51 définisse des critères d'admissibilité détaillés pour la remise d'impôts fonciers afin d'assurer une cohérence des décisions de remise.	Les critères d'admissibilité ont été mieux définis dans une politique écrite au cours de l'exercice financier 2019-2020.
Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4 4.52 demande au groupe d'audit interne du Bureau du contrôleur d'effectuer des examens périodiques des contrôles de systèmes.	La demande a été soumise au cours de l'exercice financier 2019-2020, et la Division de l'administration du revenu travaillera avec le Bureau du contrôleur, le cas échéant, pour effectuer des contrôles des systèmes.
Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 4 4.53 consulte le Conseil du Trésor pour déterminer si la directive de 2014 de réviser la <i>Loi sur l'impôt foncier</i> est toujours appropriée.	Il a été déterminé que le Ministère continuera à examiner chaque situation au cas par cas, préparer des options pour maximiser le recouvrement des impôts fonciers impayés et, le cas échéant, faire des recommandations au Conseil du Trésor.
Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 6 6.11 Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor rende compte publiquement chaque année de la nature et du montant des dépenses fiscales afin que la province soit conforme à la majorité des autres provinces canadiennes.	Le Ministère a publié le <i>Résumé des dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick</i> en novembre 2019 et prévoit le mettre à jour chaque année.
Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 13 13.11 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur ventile les postes d'états financiers qui sont présentés comme « général » ou « autres » afin de fournir une information financière plus transparente utile au lecteur.	Réalisé

Recommandations mises en œuvre	Mesures prises
<p>Volume 1 – chapitre 4 (juin 2018)</p> <p>4.33 Nous recommandons que le Conseil du Trésor dresse et soumette les budgets supplémentaires et les mandats spéciaux avant que les ministères dépassent leurs budgets approuvés.</p>	<p>Les budgets supplémentaires et les mandats spéciaux sont obtenus conformément à la <i>Loi sur l'administration financière</i>.</p>
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 5</p> <p>5.54 Nous recommandons que le Bureau du Conseil exécutif/le Secrétariat du Conseil du Trésor s'assurent :</p> <ul style="list-style-type: none"> – que les ententes de financement n'outrepassent pas effectivement l'esprit et l'objectif des dispositions législatives comme : <ul style="list-style-type: none"> ◆ le paragraphe 100(8) de la <i>Loi sur la gouvernance local</i> décourageant les déficits continus; ◆ le besoin d'un crédit avant de dépenser les fonds provinciaux en vertu de la <i>Loi sur l'administration financière</i>; – qu'une analyse détaillée des risques soit effectuée lorsque des ententes de financement sont élaborées et que les clauses nécessaires soient incluses pour traiter les risques relevés pour la province, dont <ul style="list-style-type: none"> ◆ une clause sur les crédits reposant sur un avis juridique pour s'assurer que l'autorisation budgétaire appropriée est obtenue; ◆ une clause exigeant que les rapports financiers soient établis selon les normes comptables pour le secteur public; – qu'un crédit pluriannuel suffisant soit obtenu pour couvrir tout le financement juridiquement engagé sur la durée de l'entente. 	<p>Le Bureau du Conseil exécutif, le ministère des Finances et le Conseil du Trésor s'assurent que les ententes de financement s'alignent avec les dispositions législatives pertinentes, que la meilleure pratique soit utilisée à l'égard de l'analyse, dont une diligence raisonnable et un examen juridique, et que des crédits pluriannuels soient considérés, le cas échéant, reconnaissant que des clauses dans la plupart des ententes permettent d'apporter des modifications à ces ententes, y compris l'annulation.</p>

Recommandations non mises en œuvre	Considérations
<p>Volume I – Audit de performance (juin 2019) – chapitre 5</p> <p>5.85 Nous recommandons que le Secrétariat du Conseil du Trésor/contrôleur provincial examinent et actualisent la <i>Loi sur l'administration financière</i> pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> – la moderniser à l'égard des paiements, des régularisations et de la conformité aux normes comptables pour le secteur public; – accroître la clarté pour les agents financiers clés qui traitent les paiements à l'échelle du gouvernement pour savoir s'il existe une autorisation budgétaire appropriée; – prévoir les crédits budgétaires pour les ententes pluriannuelles au moment où les fonds sont juridiquement engagés. 	<p>En cours</p> <p>Finances et Conseil du Trésor/le Bureau du contrôleur de Finances et Conseil du Trésor a révisé la <i>Loi sur l'administration financière</i> et a recommandé des modifications à la <i>Loi</i>. Les prochaines étapes du processus sont considérées.</p>
<p>Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 5</p> <p>5.12 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur (audit interne) élabore une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le Manuel d'administration de la province.</p>	<p>En cours</p> <p>Le Bureau du contrôleur (audit interne) élaborera une politique officielle en matière de fraude pour l'inclure dans le Manuel d'administration de la province.</p>
<p>Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 5</p> <p>5.39 Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor :</p> <ul style="list-style-type: none"> – évalue l'objectif et l'avantage de combiner les états financiers d'Alcool NB et de Cannabis NB; – modifie la <i>Loi sur la Société des alcools du Nouveau-Brunswick</i> afin d'éliminer la nécessité de combler les états financiers s'ils ne présentent aucun objectif ou avantage. 	<p>Le Bureau du contrôleur convient que seuls les états financiers audités individuels d'Alcool NB et de Cannabis NB sont nécessaires pour préparer les états financiers consolidés annuels du gouvernement provincial. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor examinera la <i>Loi</i> et formulera des recommandations concernant l'exigence actuelle relative à la présentation d'un état financier combiné.</p>
<p>Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 6</p> <p>6.19 Nous recommandons que le ministère des Finances et du Conseil du Trésor élabore une politique pour l'examen des programmes de dépenses fiscales. Cette politique aidera la province à formaliser le processus pour l'examen, l'approbation et la présentation de rapports en matière de programmes de dépenses fiscales.</p>	<p>Le Ministère élaborera une politique officielle sur les dépenses fiscales, y compris les processus d'examen, d'approbation et de présentation de rapports pour les prochaines versions du <i>résumé annuel des dépenses fiscales du Nouveau-Brunswick</i> du Ministère.</p>

Recommandations non mises en œuvre	Considérations
<p>Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 8 8.44 Nous recommandons de nouveau que le ministère des Finances et la SLJNB remédient au recouvrement des trop-payés non autorisés qui ont été effectués aux Premières Nations avant le 1^{er} janvier 2016 en raison d’une erreur dans le calcul des recettes de jeux.</p>	<p>La SLJNB demandera à nouveau une orientation du gouvernement sur le trop-payé accumulé.</p>
<p>Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 8 8.50 Nous recommandons que le Conseil du Trésor examine les demandes des ministères conformément à la politique AD-6307 – Radiation de dettes. Au minimum, les soldes de créances et de prêts dépassant le délai précisé dans la <i>Loi sur la prescription</i> devraient être radiés.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur examinera les directives fournies actuellement aux ministères pour s’assurer qu’elles sont conformes à la politique AD-6307.</p>
<p>Volume III – Audit financier (décembre 2019) – chapitre 12 12.16 Nous recommandons que le Bureau du contrôleur prenne l’initiative de promouvoir la modification de la <i>Loi sur l’administration financière</i>. Nous recommandons notamment que le Bureau du contrôleur mette l’accent sur les modifications proposées dans les rapports antérieurs de la vérificatrice générale et établisse un calendrier de mise en œuvre.</p>	<p>En cours Finances et Conseil du Trésor/le Bureau du contrôleur de Finances et Conseil du Trésor a révisé la <i>Loi sur l’administration financière</i> et a recommandé des modifications à la <i>Loi</i>. Les prochaines étapes du processus sont considérées.</p>
<p>Volume 1 – chapitre 4 (juin 2018) 4.34 Nous recommandons que le Conseil du Trésor apporte des modifications législatives à la <i>Loi sur l’administration financière</i> aux fins d’harmonisation avec les pratiques comptables actuelles.</p>	<p>Le Bureau du contrôleur de Finances et Conseil du Trésor a révisé la <i>Loi sur l’administration financière</i>. Les prochaines étapes seront déterminées à partir de ces constatations.</p>

***Remarque** : L’ajout du tableau des recommandations non adoptées est facultatif.

Section 2 – Comprend les période de référence du troisième, quatrième et cinquième exercice.

Nom et année du domaine de vérification avec le lien au document en ligne	Recommandations	
	Total	Mises en œuvre
Rapport du vérificateur général – Volume III (novembre 2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V3/Agrepf.pdf	2	2
Rapport du vérificateur général – Volume IV (novembre 2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V4/Agrepf.pdf	4	4
Rapport du vérificateur général – Volume V (novembre 2017) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2017V5/Agrepf.pdf	42	4
Rapport du vérificateur général – Volume IV (novembre 2016) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2016V4/Agrepf.pdf	13	9
Rapport du vérificateur général – Volume V (novembre 2015) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V3/Agrepf.pdf	17	13
Rapport du vérificateur général – volume IV (décembre 2015) https://www.agnb-vgnb.ca/content/dam/agnb-vgnb/pdf/Reports-Rapports/2015V4/Agrepf.pdf	8	4

Rapport sur la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*

Comme le prévoit le paragraphe 18(1) de la *Loi sur les divulgations faites dans l'intérêt public*, l'administrateur principal doit préparer un rapport sur toute divulgation d'acte répréhensible faite à un superviseur ou à un fonctionnaire désigné de la partie de la fonction publique dont l'administrateur principal est responsable. Le ministère des Finances et du Conseil du Trésor n'a reçu aucune divulgation d'acte répréhensible au cours de l'exercice financier 2019-2020.